

La CGT des établissements d'Enseignement supérieur et de Recherche

Pour un Service public national d'Enseignement supérieur et de Recherche, laïque, démocratique et émancipateur Montreuil, le 21 octobre 2022

À Mme Sylvie Retailleau, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Objet : Lettre ouverte à la Ministre pour le respect du droit de vote au sein du MESR

Référence: 2022/SG/JMN/018

Madame la Ministre.

Le 14 octobre dernier, vous avez essayé de vous adresser aux personnels de l'ESR afin de les inviter à voter : « Au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, vous serez près de trois cent mille à être concernés. (...) Chacune, chacun d'entre vous décidera souverainement de cette représentativité pour les quatre années à venir. Il s'agit donc d'un acte fondateur pour notre communauté de travail. ».

Madame la Ministre, nous avons le regret de vous informer que, selon nos informations, plus de 20 % des 300 000 personnels n'ont pas reçu votre courrier. *Pourquoi ? Tout simplement parce qu'aujourd'hui, ils ne sont pas électeurs, n'étant pas inscrits sur la liste électorale du CSA ministériel!*

À l'Université de Lorraine, seul 1400 agents sur 7300 sont inscrits. À l'Université Paris Cité, 4 600 inscrits pour 7600 agents. À Sorbonne Université, 5700 inscrits pour 10700 agents. Les petits établissements ne sont pas en reste, à l'École des Chartes, seuls 20 agents sur 80 sont inscrits. Nos collègues contractuels semblent particulièrement oubliés: seulement 31 contractuels inscrits à l'Université de Caen sur 2800 agents, 18 contractuels inscrits sur 900 agents à l'Université d'Evry. La liste est longue... Pour compenser (?), à l'Université Technologique de Compiègne, ce sont plus de 1087 électeurs qui sont inscrits alors qu'il n'y a que ... 676 agents! Comme un symbole, le Secrétaire général de la CGT FERC Sup, éligible et tête de liste au CSA MESR, n'est pas inscrit non plus.

Au total, il n'y a que 238 973 inscrits sur la liste du CSA MESR, pour 305 000 électeurs annoncés sur <u>le site</u> <u>du ministère</u>, *soit 22 % d'électeurs potentiellement privés de leur droit de vote*.

C'est pourquoi nous vous demandons :

- de faire le nécessaire pour rétablir un semblant d'ordre dans l'organisation de ces élections (soustraitées à des cabinets de conseil, faut-il le rappeler) ;
- d'informer au plus vite les organisations syndicales qui viennent de déposer des listes (et à qui votre ministère impose des règles draconiennes à respecter au pied de la lettre) sur les causes de ce nouvel accident industriel :
- de repousser les dates de votre calendrier (<u>Annexe 10 de la circulaire du 11 août 2022</u>), demandes de rectification de la liste électorale (24 octobre 2022), envoi de la propagande électorale (27 octobre 2022), devenues sans objet dans les conditions que nous connaissons.

Vous écriviez, dans votre tentative du 14 octobre : « En participant massivement aux élections professionnelles de décembre, vous ferez entendre votre voix. ». Il est urgent, Madame la Ministre, de faire entendre la vôtre!

Veuillez croire, Madame la Ministre, en notre indéfectible attachement au service public de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et recevez nos salutations syndicales,

Jean-Marc NICOLAS Secrétaire général

CGT FERC Sup 263 rue de Paris Case 544 93515 Montreuil Cédex

Tel: +33 155 82 76 28 +33 (0)6 01 79 89 69 Email: ferc-sup.sg@ferc.cgt.fr Avec le soutien du SNTRS CGT et de la CGT INRAE Jean-Marc NICOLAS

Secrétaire Général de la CGT FERC Sup